

## OBSERVATIONS REÇUES PAR MESSAGERIE

14 février 2022

Citoyenne de St Jean de Braye , je suis amenée à aller à Jargeau de temps en temps et suis surtout amoureuse du paysage de la Loire...

La construction d'un pont supplémentaire à l'heure où tout s'accélère ne me semble pas pouvoir répondre au souhait de beaucoup de pouvoir réduire la circulation et les effets de GES qui s'en suivent car il semblerait que multiplier les accès ne fait qu'augmenter le nombre de voitures circulant et leurs conséquences pour la pollution...

rajouter un pont ce serait rajouter de la pollution là où elle n'est pas encore...

Dans un contexte plus récent que les études faites par le département précédemment , le prix de l'essence augmentant et le télétravail également , on peut imaginer une future diminution du trafic routier à longue échéance

Ne serait-il donc pas préférable de privilégier une meilleure étude des transports en commun ? (notamment vers la Source?)

Penser aussi à la sécurité des habitants de Jargeau en prévoyant une piste cyclable sécurisée ?

Améliorer l'isolation des maisons mais aussi n'autoriser que le trafic local ?

Par ailleurs à l'heure où l'urgence de changer nos fonctionnements pour aider à la préservation de l'environnement , l'idée de « zéro artificialisation » n'est elle qu'une idée ?

Je peux comprendre « l'énervement » dans les embouteillages mais je ne partage pas l'idée de transmettre à nos enfants un environnement détruit par notre individualisme ou des intérêts marchands si le but est de favoriser l'augmentation du trafic vers des entreprises de logistique...

sylvie vénuat

---

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Bonjour Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la contribution de notre association à l'enquête complémentaire relative à la déviation du Pont de Jargeau. Attachée à la protection des paysages ruraux et de la biodiversité qui les fait vivre, notre association ne peut que regretter le maintien de ce projet d'un autre temps, perturbateur de l'environnement naturel , coûteux en finances publiques, en énergie et en matériaux, sans qu'aient été réellement étudiées les solutions alternatives possibles.

Bien cordialement

*Claudie PLISSON, déléguée MPF 45*

- Le nombre de zones humides et leurs surfaces ont été très largement sous-estimés dans le projet. Leur destruction ne pourra pas être compensée et ces surfaces, importantes, seront irrémédiablement perdues. Il en est de même pour les bois centenaires qui ont été détruits.
- Le Conseil départemental détruit des forêts centenaires qu'il compense en replantant on ne sait où de tout-petits plants qu'il qualifie de forêts durables !
- Lors de l'autorisation de la DUP, le juge de première instance a commis une erreur de droit : les compensations proposées consistent en des mesures symboliques qui répondent à une obligation de moyens, mais non de résultats comme l'exige l'article L 163-1 du code de l'environnement.
- Les risques karstiques d'effondrement du pont et de pollution des eaux souterraines ont été négligés. Ces risques ont été confirmés par l'étude du BRGM.
- Le projet de pont n'a pas été confronté avec d'autres solutions alternatives comme l'exigent les textes réglementaires. Ainsi que le souligne le nouvel avis indépendant de la MRAE, ni le Conseil départemental, ni les communes concernées n'ont réalisé ni même envisagé d'aménagement de sécurité en lien avec le projet. Une modification des têtes du pont actuel (un rond-point à la place du stop au sud, à Jargeau, et les feux au nord, à Saint-Denis-de-l'Hôtel) ou une passerelle vélos aurait pu depuis longtemps résoudre une partie des difficultés actuelles.
- La prévision d'un fort accroissement de la circulation qui justifiait le projet ne s'est pas réalisée. La déviation entraînerait au contraire une augmentation globale de la circulation, de camions en particulier, avec pour seules conséquences d'amplifier et de déplacer les nuisances que le projet voudrait combattre.
- L'envergure et le coût de ce projet du Conseil départemental qui date de plus de 20 ans vont à l'inverse de la lutte contre le réchauffement climatique qu'il devient urgent de mener.
- L'évaluation de l'utilité de projet aurait dû s'inscrire dans une vision à long terme d'évolution de nos modes de vie. Il est encore temps d'y remédier.

*Claudie PLISSON, présidente de Maison Paysannes du Loiret*

---